

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT PORTANT SUR UNE PRESTATION D'ORGANISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT D'UN ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITE ET DE GAZ AU BÉNÉFICE DES HABITANTS ET CONCITOYENS DE BOIS GUILLAUME

Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE), la Ville de Bois-Guillaume envisage de faciliter l'organisation d'un achat groupé d'électricité et de gaz pour les habitant-es de Bois-Guillaume afin de leur permettre de bénéficier d'offres négociées collectivement auprès des fournisseurs d'énergie.

Dans ce cadre, Bois-Guillaume propose de lancer un appel à manifestation concurrentiel pour rechercher d'éventuels entreprises intéressées par un tel partenariat.

En effet, cette démarche présente un double intérêt.

- Pour les habitants, elle participe au soutien du pouvoir d'achat des ménages, enjeu majeur pour de nombreux foyers en contribuant à la maîtrise de leurs dépenses énergétiques de gaz, d'électricité et éventuellement aussi de pellets. Elle leur apporte également un accompagnement dans leur transition énergétique en répondant à leurs questions liées à leur consommation d'énergie.
- Pour la Ville, la consultation organisée permet de favoriser le développement de la consommation d'énergie verte sur le territoire communal en recherchant pour ceux qui le souhaitent des offres d'électricité décarbonée ou renouvelable.

Dans ce cadre, la commune souhaite sélectionner un partenaire indépendant capable d'organiser une mise en concurrence transparente des fournisseurs d'énergie et d'accompagner les habitants tout au long du dispositif.

Ainsi la Ville organise le présent appel à manifestation d'intérêt concurrentiel (AMIC).

Article 1 – Objet de l'AMIC

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des opérateurs économiques en capacité d'accompagner la collectivité dans la conception, l'organisation et la mise en œuvre de ce dispositif.

L'objectif de la ville est d'impacter significativement à la baisse et dans la durée, la facture énergétique des bénéficiaires, tout en les sensibilisant aux enjeux énergétiques. Il s'agit également de lutter contre la précarité énergétique. Ce dispositif répond ainsi à 3 objectifs :

- informer les foyers et petites entreprises sur la thématique énergétique,

- donner du pouvoir d'achat et réduire l'impact des hausses tarifaires sur le prix de l'énergie
- contribuer au développement durable à l'aide d'offres d'énergie renouvelable.

Article 2 – Les caractéristiques du projet

Les candidats devront décrire le processus d'achat groupé qu'ils envisagent de mettre en place pour les bénéficiaires. Il s'agit pour le candidat retenu **d'organiser, pour le compte de la ville, l'achat groupé d'électricité et de gaz, et donc** de conseiller la ville sur

- la période la plus pertinente pour lancer l'achat groupé,
- la gestion et suivi des pré-inscriptions des bénéficiaires intéressés,
- la mise en concurrence des fournisseurs,
- l'analyse des offres et proposition par le biais d'un rapport d'analyse détaillé et argumenté.

Le prestataire assurera, pour le compte de la ville, une mission d'accompagnement et de conseils aux bénéficiaires et à la commune durant toute la procédure et la mise en œuvre de l'achat groupé.

Article 3 – Contenu de l'offre et procédure

Le candidat devra fournir une note ou un dossier de présentation de la candidature, qui contient à la fois les modalités de mise en œuvre des missions demandées et les éléments répondant aux critères de notations stipulés à l'article 4.

Le candidat pourra également proposer un projet de convention de partenariat.

Les candidatures sont à adresser avant : **le vendredi 13 novembre à 12H00** par courriel à tee@ville-bois-guillaume.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante

Mairie de Bois-Guillaume

A l'attention de Monsieur le Maire

76230 BOIS-GUILLAUME

Les candidatures transmises après la date et l'heure limite de dépôts fixées ci-dessus ne seront pas recevables.

Article 4 – Critères de sélection des offres

La sélection des offres s'effectuera en fonction des critères pondérés suivants :

- Expérience et professionnalisme du candidat dans le domaine de l'énergie et des achats groupés (20 points)
- Qualité de l'organisation et de la mise en œuvre de l'achat groupé pour les bénéficiaires et pour le compte de la commune (gestion opérationnelle et communication) (40 points)

- La gestion, le suivi et le conseil dans l'accompagnement des bénéficiaires directement de la collectivité dans la procédure de souscriptions (20 points)
 - Méthodologie proposée pour informer et sensibiliser la population aux enjeux énergétiques en particulier la sobriété énergétique (10 points)
- Niveau d'engagement et de transparence quant à la mise en compétition des fournisseurs d'énergie et au niveau de rémunération du candidat par le fournisseur (10 points)

La ville de Bois-Guillaume se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux préconisations de lancement de l'achat groupé par le prestataire retenu, si elle estime que le contexte de l'énergie, notamment du point de vue tarifaire, n'est pas suffisamment favorable.

Article 5 - **INFORMATION ET COMMUNICATION**

La réussite de l'opération repose sur une information claire, pédagogique et accessible à l'ensemble des habitants.

Le candidat devra présenter une stratégie de communication adaptée au territoire communal. Cette stratégie devra permettre d'assurer la promotion de l'opération auprès du plus grand nombre tout en garantissant une information neutre et objective.

La commune pourra mettre à disposition ses supports habituels de communication, notamment son magazine municipal, son site internet, ses réseaux sociaux et ses outils d'affichage. Le candidat précisera les supports complémentaires qu'il souhaite mobiliser afin d'assurer une diffusion efficace de l'information.

Le prestataire s'engagera à organiser plusieurs temps d'échange destinés aux habitants sous la forme de réunions publiques, permanences, webinaires ou tout autre format jugé pertinent